



536 ave Hector, Montréal (Québec) H1L 3W9
Tél. : (514) 493-0536 / Téléc. : (514) 493-1633
Courriel : info@asset-inc.ca
Site Internet : www.asset-inc.ca

*Le premier choix pour un partenaire
dynamique en matière de sécurité.*

Inspection des lumières d'urgence et Enseignes de sortie

Les unités d'éclairage d'urgence et les enseignes de sortie doivent être inspectés visuellement au moins une fois par année afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

L'inspection des unités d'éclairage et des enseignes de sortie d'urgence comprend :

- Vérification du panneau AC/DC (standard);
- Vérification des modules;
- Vérification des composantes;
- Vérification des accumulateurs de la ligne d'alimentation;
- Ajustement des relais et chargeurs de batterie;
- Rapport détaillé;
- Certificat plastifié après réparation.

RAPPORT D'INSPECTION

Nous émettons un rapport d'inspection dont une copie vous est remise pour vos dossiers. Tous nos rapports sont informatisés et archivés pour fin d'informations.

RÉPARATIONS ET DÉFECTUOSITÉS

Les défauts majeurs ou états néfastes découverts pendant l'inspection seront indiqués au propriétaire et celui-ci aura la responsabilité d'y remédier.

CERTIFICAT DE BON FONCTIONNEMENT

Suite à une inspection et après réparation seulement (si applicable), nous vous remettons, pour affichage, un certificat plastifié attestant le bon fonctionnement des unités d'éclairage d'urgence.

** Généralement, on procède à l'inspection des lumières d'urgences et des enseignes de sortie en même temps que celle du système d'alarme incendie.*

NOMBRE DE VISITE PAR ANNÉE

Recommander 1 visite par année